



**Comité européen
des régions**



Version du 23 février 2021 à 16 heures

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

Recommandations pour 2021

*Adoptées lors de la douzième session plénière de l'ARLEM, tenue en ligne le 22 février 2021
à Bruxelles, en Belgique*

Vingt-cinq ans après que la déclaration de Barcelone a fixé l'objectif d'établir un espace de paix et de prospérité partagée autour de la Méditerranée, beaucoup des buts visés restent encore à atteindre, et les défis à relever se sont faits plus nombreux. Célébrant cet anniversaire lors du forum régional de novembre 2020, la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a encouragé l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) à continuer d'être le porte-voix des collectivités locales et régionales et de promouvoir la territorialisation des politiques sectorielles euro-méditerranéennes.

Dix ans après les manifestations de masse qui ont eu lieu dans les pays arabes, les remarquables transformations politiques intervenues dans certains États de la rive méridionale de la Méditerranée contrastent avec l'évolution poussive que l'économie a connue avant la pandémie de COVID-19 et qui a pris, dès lors qu'elle s'est déclenchée, des allures de récession. Si les confinements ont affecté l'ensemble de l'économie, le secteur touristique, d'une importance cruciale, a été particulièrement touché. Ce sont les groupes vulnérables qui ont été frappés le plus durement par les retombées de la crise de la COVID-19, et les taux de pauvreté sont partis à la hausse. Les réfugiés syriens, qui sont plus de six millions, restent privés de perspectives réalistes d'un retour à court terme et, pour une part, n'ont pas accès à l'enseignement et aux services sociaux dans leurs pays d'accueil, dont certains ont connu des tensions du fait de la pression ainsi exercée sur les finances publiques et la fourniture de prestations à la population.

Au début de l'année 2021, les représentants locaux et régionaux qui, issus des pays des trois rives de la Méditerranée, se rencontrent au sein de l'ARLEM ont fait le bilan d'une année marquée par une crise pandémique sans précédent dans notre histoire récente, qui a produit, au plan humain, économique et social, des conséquences dévastatrices que chacun a ressenties de plein fouet même si elles n'ont pas été les mêmes pour tous. Ils s'attachent aussi, tous ensemble, à poser des jalons pour développer la résilience et opérer une reconstruction de meilleure qualité, dans une démarche qui englobe tous les

acteurs de la gouvernance et l'ensemble de la société et prenne pour balise le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et ses objectifs de développement durable.

L'année 2021 représente aussi le point de départ du «cadre financier pluriannuel», la nouvelle période de programmation budgétaire à long terme de l'UE, qui s'étend jusqu'en 2027 et se caractérise par une structure de financement remaniée dans des proportions significatives, en vertu de laquelle l'approche géographique, dans le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), se trouve singulièrement renforcée.

La pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner toute la pertinence des trois champs d'action qui avaient été définis par le plan d'action de l'ARLEM pour la période 2020-2022, à savoir le développement durable, l'action climatique et l'autonomisation des femmes, chacun d'entre eux devant être renforcés de manière à faire droit aux besoins de nos communautés respectives, y compris du point de vue de la relance économique.

L'initiative de coopération avec des communes libyennes, dite «de Nicosie», qui avait été lancée voici cinq ans, lors de la session plénière de l'ARLEM tenue dans la capitale chypriote, a montré de quelle manière une coopération entre pairs peut contribuer à aplanir des divisions et améliorer les services dispensés à la population.

En tant que représentante de la dimension territoriale de l'Union pour la Méditerranée, l'ARLEM a la capacité de soutenir, au niveau local et régional, la coopération entre l'Union européenne et ses voisins méridionaux.

RECOMMANDATIONS DE L'ARLEM POUR 2021

Vers un partenariat renouvelé entre l'Union européenne et ses voisins du Sud

1. L'UE doit renforcer l'assistance qu'elle prête à ses voisins et les aider à consolider leur résilience pour relever les défis sociétaux, cet impératif impliquant d'associer les pouvoirs locaux et régionaux à la transition écologique et à celle du numérique, ainsi qu'à la démarche pour une autonomie stratégique ouverte. En conséquence, l'ARLEM se félicite de l'engagement renforcé de l'UE envers ses voisins méridionaux, tel qu'il s'exprime dans la communication conjointe sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional que la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure ont publiée le 9 février 2021, tout particulièrement en ce moment où il est primordial d'obtenir des résultats tangibles grâce à la coopération, afin d'ouvrir la voie à un avenir plus prospère, équitable, stable et sûr pour la région méditerranéenne.
2. L'ARLEM lance un appel à l'UE et à ses pays partenaires pour que lorsqu'ils planifient le développement économique, les échanges et les investissements dans ce cadre, ils tiennent compte des collectivités locales et régionales de manière systématique, en ce qu'elles constituent des moteurs de développement territorial qui sont proches de la population. Les bienfaits qui découlent de la coopération doivent percoler au-delà des capitales. Il convient de ne pas accentuer les énormes disparités territoriales qui existent au sein de pays voisins, mais, au contraire, de les réduire grâce à de nouvelles initiatives.

3. L'ARLEM affirme résolument que le développement dans le domaine social doit aller de pair avec celui de l'économie, afin de répondre aux revendications légitimes des populations et de faire pièce aux inégalités économiques, dangereuses et croissantes, que la crise de la COVID-19 n'a fait qu'exacerber.

COVID-19

4. L'ARLEM constate avec inquiétude qu'un fossé risque de se creuser en matière de vaccination, et elle presse les intervenants politiques d'œuvrer pour que dans tous les régions de l'aire euro-méditerranéenne, les travailleurs du secteur de la santé et les personnes à risque puissent accéder plus aisément aux vaccins contre la COVID-19, indépendamment de la nationalité, de l'origine ethnique ou du degré de bien-être. Au même titre que la résilience et une préparation adéquate, la solidarité joue un rôle essentiel pour atténuer les conséquences que la pandémie induit pour la santé publique et l'économie. Il y a lieu d'intensifier les efforts déployés en commun en faveur de dispositifs tels que COVAX.
5. En temps de crise plus que jamais, la gouvernance se doit d'être appropriée et les mesures prises, adéquates. Il ne peut être question, sous couvert de santé publique, de porter atteinte à l'état de droit, aux droits de l'homme et à la liberté d'expression.

Développement économique durable

6. Un développement social, de nature inclusive et durable, doit accompagner celui de l'économie, afin de favoriser la résilience de la population et la stabilité générale. À cette fin, il y a lieu, tout à la fois, de renforcer les autorités officielles, y compris au niveau local et régional, et de suivre la manière dont elles assurent des services publics de base.
7. Pour s'extraire de la crise de la COVID-19 et offrir une perspective viable aux jeunes, qui forment une part importante de la population dans les pays riverains des côtes méridionales de la Méditerranée, il importe de mobiliser l'investissement, tant public que privé, aux fins, sur-le-champ, de stimuler le développement. D'énormes potentialités économiques pourraient être libérées par une intégration régionale plus poussée.
8. La pandémie de COVID-19 a souligné avec force la nécessité de numériser l'économie et les services. Grâce à son rapport sur la numérisation des petites et moyennes entreprises dans la région méditerranéenne, dont la rapporteure a été Lizzy Delaricha, maire de la ville israélienne de Ganei Tikva, l'ARLEM fournit une assistance très concrète aux édiles qui souhaitent tirer parti des perspectives que la numérisation ouvre aux PME présentes sur leur territoire.
9. L'ARLEM invite les gouvernements nationaux de la région méditerranéenne à associer plus fortement les pouvoirs locaux au développement des politiques menées en faveur de l'entreprise et à élaborer des stratégies de spécialisation intelligente afin de contribuer à dégager des synergies dans des domaines clés pour le développement local et régional.

10. L'ARLEM plaide pour que soit lancée une initiative de l'Union visant à favoriser la croissance et la création d'emplois, en améliorant l'environnement économique local, en stimulant l'esprit d'entreprise et en attirant les investissements en faveur du développement durable de l'économie dans son voisinage méridional, à l'image de l'action des «maires pour la croissance économique» qui a été mis en place pour le partenariat oriental.
11. Grâce à son prix de l'«entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée», qui apporte un soutien concret à l'esprit d'entreprise en tant que facteur essentiel du développement économique dans la région méditerranéenne, l'ARLEM aide à mettre en évidence des exemples de réussites de jeunes entrepreneurs de la région méditerranéenne, qui peuvent représenter une source d'inspiration pour d'autres. Cette initiative vise aussi à démontrer l'incidence positive que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial, ainsi qu'à attirer l'attention sur la manière dont les jeunes entrepreneurs de ces États prennent activement leur avenir en main et créent des emplois, au profit du développement économique local. L'Union pour la Méditerranée pourrait envisager de créer une communauté de l'entrepreneuriat méditerranéen, qui réunirait les lauréats de son prix et les candidats présélectionnés, venant de différents secteurs et se œuvrant à des niveaux d'innovation variés.

L'action pour le climat en Méditerranée

12. En ce qui concerne l'articulation, d'une importance critique, entre le changement climatique, l'agriculture, l'eau et la sécurité alimentaire en région de la Méditerranée, l'ARLEM soutient le régime méditerranéen et elle a apporté une contribution en la matière, à la veille de la deuxième réunion ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur l'environnement et l'action climatique, sous la forme d'une série de recommandations formulées dans son rapport élaboré par M^{me} Rampal (France, PPE).
13. L'ARLEM demande que les collectivités locales et régionales soient pleinement associées à la mise en œuvre de la stratégie euro-méditerranéenne pour l'eau, laquelle définit un cadre essentiel pour la gestion collective des ressources hydriques et devrait donner la possibilité de réaliser des progrès concernant la protection de l'environnement dans cette région, si fortement touchée par les effets néfastes du changement climatique.
14. L'ARLEM recommande que les villes et les régions du Bassin méditerranéen s'engagent davantage en faveur d'une action renforcée en matière climatique, notamment par le truchement de la Convention des maires, à laquelle elle exprime son plein soutien. L'ARLEM ambitionne de bâtir un solide partenariat entre les collectivités locales et régionales en vue de la 26^e session de la conférence des parties (COP 26) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Glasgow en 2021, afin de soutenir le rôle que jouent les villes et les régions pour contribuer aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, ainsi que dans la perspective de renforcer la gouvernance mondiale du processus, de manière à la rendre plus inclusive.
15. Dans la foulée de l'adoption de son rapport sur le thème de «l'économie bleue pour les collectivités locales en Méditerranée», qui a eu pour rapporteur Vincenzo Bianco (Italie, PSE),

conseiller municipal de Catane et président du conseil national de l'Association nationale des communes italiennes (ANCI), l'ARLEM continuera d'œuvrer en faveur d'une économie bleue intelligente et résiliente quant à la manière d'utiliser les ressources des océans de manière durable, pour stimuler la croissance économique, améliorer les revenus et l'emploi et favoriser la bonne santé des écosystèmes océaniques.

L'autonomisation des femmes

16. L'ARLEM s'efforce de promouvoir l'autonomisation des femmes, ainsi que leur égalité avec les hommes, du point de vue des droits comme des chances, sachant qu'il s'agit là d'un outil essentiel pour favoriser la stabilité régionale et le développement socio-économique. Afin d'encourager l'émergence de sociétés plus stables, prospères et inclusives, il convient d'éliminer les obstacles à la participation active des femmes à la vie politique et de lever toute barrière, juridique ou autre, qui entrave leur engagement en politique, dans les processus électoraux, ainsi que leur représentation à l'issue des scrutins, notamment dans les postes à responsabilités,
17. Dans le même temps que l'on s'attache à promouvoir le rôle des femmes dans la sphère publique politique, il est nécessaire de les libérer des violences sexuelles et domestiques, de leur assurer la jouissance des libertés civiles et de combler l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'emploi et les rémunérations. L'ARLEM se félicite des impulsions données par l'UE pour intensifier et accélérer les progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes, telles qu'elles figurent dans son troisième plan d'action en la matière, portant sur la période 2021-2025, étant donné que dans la région méditerranéenne aussi, les retombées sanitaires et socio-économiques de la crise de la COVID-19 affectent les femmes et les filles d'une manière disproportionnée.

Le nouveau cadre financier 2021-2027 de l'UE

18. Pour ce qui est du nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI), doté de 17,2 milliards d'euros, que l'UE a créé pour coopérer avec les pays avoisinants, l'ARLEM se félicite que son pilier géographique affecte aux collectivités locales un montant d'au moins 500 millions d'euros. Dans la logique de cette approche fondée de manière plus marquée sur la géographie, elle invite les délégations de l'UE à prendre en considération que les pouvoirs territoriaux et leurs associations constituent des moteurs essentiels du développement durable, ainsi que des partenaires pour la programmation.

Développement urbain durable

19. Dans la perspective de la troisième conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le développement urbain durable, qui doit avoir lieu en 2021, l'ARLEM salue le plan d'action stratégique de développement urbain de l'UpM pour 2040, ainsi que son plan d'action pour le logement, car ils revêtent une haute pertinence pour la région euro-méditerranéenne, et elle espère que les communautés locales seront associées aux projets urbains qui ont été élaborés et sont à présent dans les cartons.

20. Un développement urbain de nature globale sera particulièrement nécessaire à Beyrouth, après la double explosion du 4 août 2020, qui a détruit le port et un hôpital et qui a tué des centaines de personnes, en a blessé des milliers d'autres et a privé de leur logement des centaines de milliers d'habitants. Étant survenues, qui plus est, dans un contexte dégradé, sous l'effet d'une crise économique qui sévissait déjà auparavant, des retombées de la pandémie de COVID-19 et, plus récemment, d'une flambée des prix des produits alimentaires, qui plonge nombre de Libanais dans une extrême pauvreté, ces déflagrations ont produit de terribles conséquences, de sorte que la bonne gouvernance, à tous les niveaux, ainsi que la coopération et la solidarité internationales, sont toujours aussi indispensables pour les atténuer et poser des jalons vers un avenir plus riant.

L'initiative de Nicosie

21. Cinq ans après son lancement, lors de la session plénière que l'ARLEM a tenue dans cette ville, l'initiative dite «de Nicosie», relative à la coopération avec des communes libyennes, entrera en 2021 dans une nouvelle phase, mettant en œuvre des projets neufs, bien étoffés et de nature différente, qui sont principalement financés par l'UE et visent en premier à développer les capacités des personnels municipaux, favoriser le développement économique à l'échelle du local et soutenir la gouvernance locale. L'ARLEM se félicite que la réussite de cette coopération et les résultats atteints grâce à elle se trouvent ainsi reconnus, et elle se réjouit par ailleurs que l'on passe d'un soutien graduel à une aide plus structurelle.

22. L'ARLEM apprécie que dans le projet Rebuild, les communes libyennes, pour la première fois, ne soient plus cantonnées dans un statut de simples bénéficiaires de l'initiative mais accèdent au rang de partenaires et de codemandeurs, dans cet authentique esprit de collaboration qui l'a gouvernée dès sa création. C'est avec fierté qu'elle relève que l'initiative de Nicosie est devenue l'instrument dont les Libyens se servent pour coordonner la coopération tant internationale qu'intra-communautaire, témoignant ainsi de la manière dont cette action est capable de développer la confiance de part et d'autre des lignes de fracture politiques.

La journée de la Méditerranée

23. Faisant sien l'objectif d'encourager une identité méditerranéenne commune et d'accroître la visibilité de la coopération régionale et l'adhésion qu'elle suscite, l'ARLEM se félicite qu'en 2020, le cinquième Forum régional de l'Union pour la Méditerranée ait pris l'initiative de faire du 28 novembre, jour anniversaire de la déclaration de Barcelone, la «journée de la Méditerranée». Elle encourage ses membres à organiser, dans le territoire qu'ils représentent, des manifestations culturelles destinées à renforcer les liens existants, promouvoir les échanges le dialogue entre les cultures et mettre la région à l'honneur toute sa diversité.